



Les déplacements dus aux catastrophes et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 : incidences sur la croissance inclusive en Afrique

Faits saillants

- Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays n'a cessé d'augmenter en Afrique au cours des deux dernières décennies. En Afrique subsaharienne, le nombre de nouveaux déplacements liés à des catastrophes est passé de 3,4 millions en 2019 à 4,3 millions à ce jour.
- Les principaux facteurs déterminant les déplacements en Afrique sont les inégalités, les conflits, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les effets disproportionnés des catastrophes.
- Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est un instrument important créé pour lutter contre les déplacements liés aux catastrophes grâce à des mesures de prévention, de soutien aux migrations internes ou transfrontalières et, le cas échéant, en fournissant des solutions durables aux migrants.
- L'insuffisance des données continue d'entraver l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'empêcher un débat public bien informé

sur les migrations et les déplacements à l'intérieur des pays en Afrique.

- Les actions en faveur de la réduction des risques de catastrophe et des déplacements doivent être conçues et mises en œuvre en tant que priorités intégrales des interventions d'adaptation au changement climatique et de réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été adopté par l'Assemblée générale (les 187 États membres des Nations Unies) dans sa résolution 69/283 du 3 juin 2015. Le cadre engage les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans pour réduire les risques de catastrophe. Avec 38 indicateurs permettant d'en suivre les progrès, la mise en œuvre du Cadre de Sendai devrait renforcer la réalisation des Objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Cadre de Sendai a pour objectif de parvenir à « une réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ». Le résultat escompté est d'« écarter les nouveaux risques de

catastrophe et de réduire les risques existants en prenant des mesures intégrées et globales dans les domaines économique, structurel, juridique, social, culturel, environnemental, technologique, politique et institutionnel et dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui permettent d'éviter l'exposition aux aléas ou de réduire la vulnérabilité aux catastrophes, améliore la préparation à l'intervention et aux activités de relèvement, et renforcent ainsi la résilience ».

En outre, le Cadre de Sendai définit quatre priorités d'action et sept objectifs pour réduire et prévenir les risques de catastrophe (voir encadrés 1 et 2), notamment par la gouvernance, l'investissement dans la résilience et la préparation, la réponse, le relèvement et la réhabilitation en cas de catastrophes. Le cadre comporte 38 indicateurs qui sont alignés sur les objectifs de développement durable pour mesurer les progrès réalisés par les pays et en rendre compte. Ainsi, le Cadre offre des possibilités de sauvegarder les acquis du développement, s'il est intégré dans les secteurs et les travaux de développement.

Les pires effets des catastrophes se font sentir lorsque des personnes sont déplacées et forcées à fuir leur foyer ou leur lieu habituel de résidence à la suite d'une catastrophe ou pour en éviter les effets. Dans ce contexte, le déplacement est une conséquence indésirable d'une catastrophe.

Plusieurs organismes ont mis au point des méthodes statistiques pour déterminer le risque de déplacement dû aux catastrophes et pour prédire le nombre de personnes susceptibles d'être déplacées par événement et au cours d'une période spécifique de récurrence. Le risque de déplacement est généralement considéré comme fonction du danger, de l'exposition au danger et de la vulnérabilité qui s'exprime comme suit :

Risque = exposition x danger x vulnérabilité.

Le Cadre de Sendai et les déplacements dus aux catastrophes

Les déplacements et les migrations résultant de catastrophes n'ont cessé de gagner en visibilité au fil du temps dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe. Par exemple, le Cadre d'action de Hyogo, qui est arrivé à échéance en 2015, ne faisait référence au déplacement qu'une seule fois, tandis que le Cadre de Sendai fait référence au « déplacement » ou aux « personnes déplacées » à quatre reprises. En particulier, le paragraphe 7 du Cadre de Sendai stipule que « les gouvernements devraient faire participer les intervenants concernés, y compris ... les migrants ... à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans et normes ». L'alinéa h) du paragraphe 27 encourage en outre les gouvernements

Encadré 1 : Cadre de Sendai – actions prioritaires

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe.

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.

Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Encadré 2 : Cadre de Sendai – sept objectifs

Réduire :

- La mortalité due aux catastrophes ;
- Le nombre de personnes touchées par des catastrophes ;
- Les pertes économiques directes ;
- Les dommages causés par des catastrophes aux infrastructures essentielles et la perturbation des services de base (en comparant les pertes moyennes entre les périodes 2005-2015 et 2020-2030, compte tenu de l'importance de la population ou de l'économie d'un pays).

Augmenter :

- Le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;
- La coopération internationale avec les pays en développement ;
- La disponibilité et l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatifs aux risques de catastrophe.

à « habilitier les autorités locales, selon qu'il convient, en leur donnant les moyens réglementaires et financiers d'agir en collaboration et en coordination avec [...] les migrants pour gérer les risques de catastrophe à l'échelle locale ». L'alinéa vi) du paragraphe 36 a) souligne également que « les migrants contribuent à la résilience des communautés et des sociétés, et leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités peuvent s'avérer utiles à l'élaboration et à l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe ».

Outre les termes « déplacement » ou « déplacé », le Cadre de Sendai emploie également des termes tels que « mobilité humaine », « évacuation » et « mobilité humaine » pour décrire les différents types de mouvements qui peuvent survenir à la suite de catastrophes soudaines ou à évolution plus lente. Cela est peut-être dû à la mince différence entre les concepts de déplacement et de migration en raison de ce qui déclenche ces mouvements. En général, les catastrophes soudaines, telles que les inondations, forcent les gens à fuir rapidement (déplacement), tandis que les catastrophes à évolution lente, telles que la sécheresse, la dégradation de l'environnement et le climat, permettent aux gens de se mettre volontairement à l'abri du danger (migration). En outre, le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe (A/71/644) définit les personnes touchées par une catastrophe comme suit : « Il s'agit des personnes qui sont touchées, directement ou indirectement, par un événement dangereux. Sont dites directement touchées les personnes qui ont subi des blessures, une maladie ou d'autres effets sur leur santé ; celles qui ont été évacuées, déplacées ou réinstallées et celles dont les moyens de subsistance et les biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux ont été directement endommagés ».

Conformément au Cadre de Sendai, la Commission de l'Union africaine a élaboré le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique, qui contribue également à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons. Les chefs d'État africains et les ministres responsables continuent de faire preuve de leur ferme volonté de mettre en œuvre ce Programme d'action par le biais de déclarations et d'engagements. Il s'agit notamment de la Déclaration de Yaoundé sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique (2015) ; de la Déclaration de Tunis sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction

des risques de catastrophe 2015-2030 et de la Stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe (2018) et, plus récemment, de la Déclaration de Nairobi sur l'accélération de la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (2021).

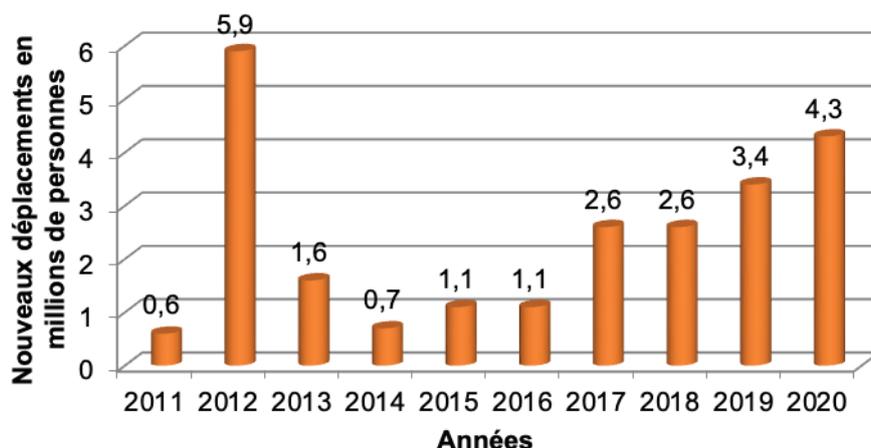
Une matrice révisée du Programme d'action pour guider la mise en œuvre du Cadre de Sendai et un cadre institutionnel pour la mise en place du système d'alerte précoce multirisque en Afrique ont également été adoptés lors de la récente session de la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Nairobi en 2021. La Commission de l'Union africaine a également créé le Groupe de travail africain sur la réduction des catastrophes chargé d'assurer la coordination et de soutenir les pays africains dans leurs efforts visant la mise en œuvre du programme d'action. Toutes ces mesures visent à réduire l'exposition et à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations vulnérables menacées de déplacement.

Les déplacements dus à des catastrophes et leur incidence sur les objectifs de développement durable

Le nombre de personnes déplacées à la suite de catastrophes n'a cessé d'augmenter en Afrique au cours de la dernière décennie (voir la figure ci-dessous). Selon les chiffres de l'Observatoire des situations de déplacement interne (voir le Rapport mondial 2021 sur les déplacements internes), le nombre de nouveaux déplacements dus à des catastrophes en Afrique subsaharienne est passé de 3,4 millions en 2019 à 4,3 millions de personnes à ce jour, tandis que le nombre de personnes déplacées du fait de violences et de conflits est passé à 6,8 millions. Les cinq pays qui comptent le plus grand nombre de déplacements en Afrique sont la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Mozambique, la Somalie et le Soudan du Sud, la majorité des personnes déplacées étant des jeunes âgés de 5 à 14 ans.

Les principaux facteurs à l'origine des déplacements sont les inondations, la dégradation des terres, les invasions acridiennes et la sécheresse, qui, avec d'autres forces, obligent les gens à se déplacer. En outre, la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé la situation des populations déplacées en raison de catastrophes naturelles et des personnes qui risquent de l'être. Ces facteurs interagissent pour accroître leur

Nouveaux déplacements dus à des catastrophes en Afrique subsaharienne, 2011-2020



vulnérabilité, mettant en évidence les moteurs de plus en plus complexes et interconnectés de la mobilité qui nécessitent d'anticiper les risques et de les gérer de façon inclusive et holistique.

Les déplacements liés à des catastrophes ont de graves répercussions sur les populations, en particulier sur les enfants, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il s'agit notamment d'impacts sociaux et psychologiques, du besoin accru de protection, de la perturbation de la vie familiale et de l'exclusion des initiatives de récupération et de développement. Les populations migrantes sont laissées pour compte dans les initiatives de développement lorsqu'elles sont privées de faire des choix, de trouver des opportunités et d'avoir les capacités de gagner un revenu adéquat et régulier afin de bénéficier équitablement du développement. Selon l'analyste du développement Robert Chambers, « l'infériorité sociale, les faiblesses physiques, les privations saisonnières, la vulnérabilité, l'impuissance et l'humiliation »¹ interagissent pour former un réseau complexe qui maintient des populations aussi défavorisées que les migrants piégées dans la pauvreté.

Résoudre ces problèmes va exiger des gouvernements africains de collaborer avec les intervenants concernés pour réduire les risques de déplacements et aider les personnes déjà déplacées à participer aux activités sociales et économiques, à renforcer leur résilience et à exercer leurs droits fondamentaux. Cela nécessite une approche

mobilisant l'ensemble de la société sous la direction du gouvernement, avec de solides mécanismes institutionnels et une bonne coordination au sein des secteurs et entre eux. La réinstallation planifiée et la migration ordonnée des communautés vulnérables dans les zones sujettes aux catastrophes peuvent être organisées, en élaborant des mesures d'anticipation, grâce à des systèmes de préparation aux catastrophes et d'alerte rapide axés sur les populations locales à risque.

Réduire les risques de déplacement en cas de catastrophe

Le Cadre de Sendai vise à « écarter les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants en prenant des mesures intégrées et globales dans les domaines économique, structurel, juridique, social, culturel, environnemental, technologique, politique et institutionnel et dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui permettent d'éviter l'exposition aux aléas ou de réduire la vulnérabilité aux catastrophes, améliore la préparation à l'intervention et aux activités de relèvement, et renforcent ainsi la résilience ». La réduction des risques est essentielle pour renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des migrants et peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.

La cible 7 de l'objectif 10 du Programme 2030 – faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées – établit des bases solides pour les mesures à prendre afin de réduire le risque pour les migrants et en vue de renforcer leur résilience. Elle appuie également l'engagement de ne

¹ Robert Chambers, *Poverty and livelihoods: whose reality counts? (Pauvreté et moyens de subsistance : quelle réalité compte ?)*, Document de travail, 347 (Brighton, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Institut d'études du développement, Université du Sussex, 1994).

laisser personne de côté et peut compléter le Cadre de Sendai. L'accent mis par le Programme sur les populations défavorisées et marginalisées, qui sont souvent ignorées, peut être considéré comme un changement révolutionnaire de paradigme dans l'approche du développement.

Il faut que les pays africains s'attaquent aux moteurs des catastrophes de manière holistique afin de réduire les risques de déplacements. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la priorité 1 du Cadre de Sendai joue un rôle important, car une meilleure compréhension des risques de catastrophe sous-tend les trois autres priorités : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ; investir dans la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience et améliorer la préparation aux catastrophes afin d'intervenir de manière efficace et pour « reconstruire en mieux » durant les phases de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Conscientes de l'augmentation de la fréquence des catastrophes dans le monde, les Nations Unies ont élaboré des lignes directrices pour réduire les risques de catastrophe et s'attaquer aux facteurs qui provoquent les déplacements.

Le Cadre de Sendai vise à assurer que les déplacements des populations à risque se fassent de manière ordonnée et sûre, en soulignant la nécessité pour les pays africains de renforcer les mesures de préparation et d'améliorer les systèmes d'alerte précoce multirisques. Les décideurs doivent tirer parti de ces mesures importantes pour faciliter des migrations régulières et ordonnées qui évitent les déplacements massifs perturbateurs en raison de catastrophes soudaines telles que les inondations.

Il est également important, comme le prévoit l'objectif de développement durable 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), que les pays et les autorités locales adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai.

Si des déplacements se produisent lorsque des catastrophes ne peuvent être évitées, obligeant les gens à se déplacer ou à migrer, il faut accélérer la mise en place de mesures de protection des migrants. En outre, les migrants qui traversent des frontières et même les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à la suite de catastrophes devraient être soutenus dans leurs efforts pour obtenir un travail décent et maximiser leur contribution à la croissance socioéconomique du pays dans lequel ils se sont installés, tout en étant protégés contre toute forme d'exploitation

et de discrimination. Cela exige une approche mobilisant l'ensemble de société, avec une direction solide de l'État et de bons mécanismes institutionnels de coordination au sein des secteurs et entre eux. Les pays ont un rôle important à jouer pour faciliter la circulation des personnes et accueillir les communautés déplacées à la suite de catastrophes, en mettant en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre. À cet égard, les orientations fournies par l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes peuvent aider les pays africains à concevoir des mesures politiques ciblées, fondées sur les droits de l'homme et tenant compte des questions de genre, qui peuvent être mises en œuvre pour faciliter les déplacements des personnes qui pourraient vouloir échapper à des facteurs de stress inévitables.

Pour mieux comprendre et concevoir des mesures de réduction des risques tenant compte des questions de genre et qui traitent des déplacements, il est nécessaire d'investir dans des systèmes de gestion des données et de l'information pour collecter, analyser, archiver les données sur les risques de déplacement et pouvoir les prédire. Malheureusement, l'une des plus grandes lacunes dans la planification efficace des déplacements est le manque de données, ventilées par genre, sexe, statut socioéconomique et autres caractéristiques, qui aideraient les pays à cartographier, comprendre et prédire avec précision les risques de déplacements en Afrique. Diverses organisations ont mis au point des modèles pour prédire les risques de déplacement, mais tous ont des limites.

Modéliser les déplacements et les migrations dus à des catastrophes

Plusieurs outils, approches et méthodologies sont actuellement utilisés pour soutenir la recherche visant à modéliser et prévoir les déplacements liés aux catastrophes. Un examen de ces méthodes a été élaboré par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophe et l'Institut international pour l'environnement et le développement.² L'encadré 3 présente un résumé de ces modèles. Les approches et outils participatifs robustes, basés sur l'étude précédemment citée de Robert Chambers sur l'évaluation rurale participative, peuvent également être utilisés pour collecter des données sur la vulnérabilité au déplacement.

² Pour plus d'informations, voir www.undrr.org/media/76315/download.

Encadré 3 : Sélection d'outils et d'approches pour la modélisation des risques de catastrophe

Profil probabiliste des risques : L'outil d'évaluation dont se sert le plus souvent la communauté concernée par les risques de déplacement est la prévision probabiliste, comme l'utilisent l'Observatoire des situations de déplacement interne, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Conseil norvégien pour les réfugiés. On en trouve des exemples dans les modèles du document : Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2a. Cet outil a été mis à jour dans le cadre offert par CLIMADA, qui fournit une plateforme open source de modélisation probabiliste des risques.¹

Approches utilisant les mégadonnées : Les mégadonnées servent à utiliser les moyens offerts par l'intelligence artificielle ou l'apprentissage automatique pour prédire au mieux les résultats des déplacements. Une base de données agrégée qui intègre des indicateurs de vulnérabilité et des facteurs de déplacement est développée à l'aide de capteurs, d'appareils numériques, de fichiers journaux, de l'Internet et des médias sociaux, qui localisent et suivent les sources de données en ligne en temps réel pour traiter, analyser et prédire les déplacements liés aux catastrophes. Le logiciel utilise les données d'entraînement pour apprendre de manière itérative ce qui prédit le mieux le déplacement dans l'espace et le temps.

Modèles de dynamique des systèmes : Les modèles de dynamique des systèmes sont utilisés pour explorer les facteurs de déplacement d'une manière profondément contextuelle. Les situations de catastrophe – les circonstances qui font que des catastrophes se produisent et exacerbent les crises – sont intrinsèquement dynamiques et chaotiques, et ces modèles sont conçus pour explorer la réalité des relations non linéaires dans des systèmes complexes. Les analystes utilisent des modèles de dynamique des systèmes pour étudier l'interconnexion en constante évolution des indicateurs qui expliquent le déplacement, qui diffèrent selon les contextes et le temps, et comment les causes du déplacement sont influencées par d'autres facteurs médiateurs préliminaires.

Modèles basés sur les agents : Complétant l'approche de la dynamique des systèmes, les modèles basés sur les agents sont moins largement appliqués dans la prise de décision politique, mais sont souvent inclus dans l'élaboration d'indicateurs qui étayent les liens de causes à effets dans les évaluations des risques de déplacement. Les modèles basés sur les agents offrent un aperçu unique, au niveau micro, des décisions que les gens prennent sur le terrain lorsqu'ils font face à des dangers naturels ou d'origine humaine, souvent en fonction de leurs désirs et de leurs caractéristiques.² De tels modèles peuvent imiter ou simuler la prise de décision des individus, des familles et des fonctionnaires, leurs perceptions et les circonstances où ils se trouvent lorsqu'ils subissent un stress naturel ou d'origine humaine.

a Rapport d'évaluation mondiale sur la réduction des risques de catastrophe 2015 (Genève, Office des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, 2015). La disponibilité et l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatifs aux risques de catastrophe.

¹ IDMC (2019) Évaluation des impacts du changement climatique sur le risque de déplacement dû aux inondations. Document méthodologique. <https://tinyurl.com/m5vhmd2e>

² Voir Guillaume Arnoux Hébert, Liliana Perez et Saeed Harati, « An agent-based model to identify migration pathways of refugees: the case of Syria », dans Liliana Perez, Eun-Kyeong Kim et Raja Sengupta, *Agent-Based Models and Complexity Science in the Age of Geospatial Big Data*, Springer International Publishing, 2018.

Les sources de données

Les approches ci-dessus dépendent de données provenant de diverses sources pour analyser les risques de migrations et de déplacements. De nombreux pays et organisations, tels que les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les fondations de recherche et les universités, collectent, analysent et archivent des données sur les tendances et les pertes dues à des catastrophes en Afrique. Ils se heurtent toutefois aux difficultés que causent l'absence de données, le manque de données désagrégées et la sous-déclaration,

en raison de l'insuffisance des capacités infrastructurelles et techniques des pays.³

Les principales sources de données sont les suivantes :

- a. **L'Observatoire des situations de déplacement interne – Données mondiales sur les déplacements internes:** Cette base de données fournit des informations complètes sur les déplacements dans le monde dus

³ Commission de l'Union africaine, Rapport biennal sur le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (Addis-Abeba, 2020).

aux catastrophes en raison de conflits depuis 2003 et ceux liés aux catastrophes depuis 2008 ;

- b. **DesInventar** : Il s'agit d'une base de données ouverte hébergée par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes qui contient des données sur les pertes dues à des catastrophes provenant de plus de 100 pays, aux fins de gestion des risques liés aux catastrophes et de suivi des objectifs de développement durable et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;
- c. **EM-DAT Base de données sur les situations d'urgence**: Il s'agit d'une base de données ouverte gérée par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres depuis 1988. Elle contient plus de 22 000 dossiers de catastrophes survenues dans le monde entier depuis 1900 et environ 300 événements sont enregistrés chaque année ;
- d. **NatCatSERVICE (Munich Re)** : Il s'agit d'une autre base mondiale de données sur les catastrophes, fondée en 1974 en Allemagne, qui fournit des informations complètes et fiables sur les impacts économiques et humains des risques naturels. Les informations au niveau régional et national sont regroupées pour permettre une analyse régionale ;
- e. **SIGMA (Swiss Re)**: C'est une base de données sur les dommages et les pertes résultant de catastrophes établie par cette compagnie suisse de réassurance en 1968. Elle fournit des informations telles que les données sur les risques, la date et le lieu des catastrophes et des informations sur les victimes, avec environ 300 à 350 événements ajoutés à la base de données chaque année.

Conclusions et recommandations

Le nombre de personnes déplacées à cause de catastrophes n'a cessé d'augmenter en Afrique en raison de phénomènes météorologiques extrêmes aggravés par le changement climatique. Cela a souvent pris de nombreuses communautés et gouvernements au dépourvu, forçant des populations vulnérables à se déplacer de manière désordonnée et irrégulière. La mise en œuvre du Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Afrique est essentielle pour prévenir et réduire l'exposition et la vulnérabilité aux dangers.

Le Programme d'action, qui encourage les pays africains à réduire les risques et les vulnérabilités des migrants, est lié à l'objectif de développement durable 10, qui s'attaque aux moteurs de la migration de manière systématique et globale. Étant donné que l'examen des facteurs de risque de catastrophe est un élément essentiel pour réduire les risques de déplacements, les pays africains doivent envisager d'intégrer la planification des déplacements dans leurs cadres de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai, au Programme d'action et à l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques. Alors que davantage de recherches sont nécessaires pour harmoniser les différents outils, approches et méthodologies permettant de mieux modéliser et prévoir les déplacements dus aux catastrophes, les pays africains continuent d'être entravés par des bases de données limitées, en raison des insuffisances de leurs capacités techniques et institutionnelles.

Le Cadre de Sendai peut être complété par d'autres cadres afin de mieux faire face aux risques de déplacements de manière holistique et globale, notamment pour faire respecter les droits de l'homme. Par exemple, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières prévoit des mesures plus complètes qui peuvent être utilisées pour éviter les déplacements et fournir des mesures de protection s'ils se produisent. Les communautés économiques régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont également bien progressé dans l'élaboration de mesures sensibles aux risques pour faciliter les migrations et les déplacements en cas de catastrophes.

Afin de renforcer encore plus les capacités continentales en matière de bases de données sur les risques et de leur gestion anticipée, plusieurs recommandations sont présentées ci-après.

1. Accroître les investissements dans les efforts de collecte, d'analyse et d'archivage des données sur les risques de catastrophe, les dommages et les pertes qui leur sont dus, afin de mieux comprendre la nature du risque et de pouvoir ainsi renforcer la résilience des migrants et des populations déplacées

Comprendre la nature de l'exposition et de la vulnérabilité aux déplacements et les incidences des catastrophes et du changement climatique sur les personnes constitue la base du renforcement de la résilience des populations

vulnérables. Cela exige des pays qu'ils collectent, analysent et archivent dans un format utilisable des données précises, ventilées par sexe, genre, âge, handicap, statut migratoire et autres caractéristiques, telles que le nombre de personnes exposées ou risquant d'être déplacées, le nombre de personnes déplacées, vers où et pendant combien de temps, autant de données utiles pour orienter les politiques et les prises de décisions. À l'heure actuelle, très peu de pays enregistrent ces données en raison de difficultés techniques et infrastructurelles. La couverture spatiale et temporelle limitée des données va à l'encontre de leur utilisation pour prédire avec précision les risques de déplacements. Il faut donc que les gouvernements africains prennent d'urgence des mesures pour s'attaquer à ces problèmes, avec le soutien des parties prenantes.

2. Les risques de déplacements doivent être mis à jour pour tenir compte des changements démographiques, du changement climatique et du développement et les modèles de déplacements doivent être révisés pour tenir compte de ces changements.

Les migrations et les déplacements dus à des catastrophes vont probablement continuer d'augmenter en Afrique en raison de la croissance démographique, de l'exposition accrue aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et de la dégradation des terres. Le changement climatique va sans doute aggraver la fréquence et l'intensité de ces phénomènes climatiques extrêmes, ce qui risque d'entraîner davantage de migrations et de déplacements sur le continent. En conséquence, les pays africains doivent tenir compte des changements démographiques, de la croissance inclusive, du changement climatique et de la fréquence accrue de ces phénomènes extrêmes lorsqu'ils prévoient les risques futurs de déplacements et de migrations. Les modèles utilisés actuellement pour prédire les risques de déplacements doivent tenir compte de ces changements, notamment de l'ampleur de la croissance économique future, facteur clé des migrations. La quantité de données nécessaires à l'exécution des modèles est toutefois importante et davantage d'efforts et de ressources vont être indispensables pour combler les lacunes actuelles en matière de données aux niveaux national et régional.

3. Des mesures et des politiques de préparation sensibles au genre peuvent guider des migrations ordonnées et sûres tout en stimulant la croissance économique

Des mesures de préparation et des systèmes efficaces d'alerte précoce centrés sur les personnes sont des

instruments importants pour faciliter des migrations ordonnées, en évitant les déplacements massifs perturbateurs dus à des catastrophes soudaines. Les pays africains doivent aider les migrants qui traversent des frontières et même les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans leurs efforts pour obtenir un travail décent et maximiser leur contribution à la croissance socioéconomique du pays dans lequel ils se sont installés et de leurs communautés d'origine. Ils doivent veiller à ce qu'ils soient protégés contre toute forme d'exploitation et de discrimination. Même si les migrantes sont souvent moins bien payées que les hommes, elles envoient une proportion plus élevée de leurs revenus dans leur pays d'origine aux fins de soins de santé et d'éducation.⁴ Il faut peut-être utiliser d'autres cadres, tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, pour compléter le Cadre de Sendai afin de mieux répondre aux besoins des migrants.

4. Les actions visant la réduction des déplacements et des risques de catastrophe doivent être conçues et mises en œuvre en tant que priorités intégrales des interventions pour l'adaptation au changement climatique et de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Les risques de déplacements et de catastrophes sont déterminés par de nombreux facteurs, notamment la variabilité et le changement climatiques, la dégradation de l'environnement, les inégalités, la pauvreté et le manque d'emplois. Les mesures visant à éviter les déplacements et les catastrophes doivent être intégrées dans les divers cadres locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, notamment les interventions en faveur de l'adaptation au changement climatique et du développement durable.

⁴ Conseil des droits de l'homme, « L'impact de la migration sur les femmes et les filles migrantes : une perspective de genre ». Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (2019) A/HRC/41/38.

Terminologie^a

Population touchée

Ce terme désigne les personnes qui sont touchées, directement ou indirectement, par un événement dangereux. Les populations directement touchées sont celles qui ont subi des blessures, des maladies ou d'autres effets sur la santé ; qui ont été évacuées, déplacées, relocalisées ou qui ont subi des dommages directs à leurs moyens de subsistance, à leurs biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux. Les populations touchées indirectement sont les personnes qui ont subi des conséquences, autres que des effets directs ou en plus de ceux-ci, au fil du temps, en raison de perturbations ou de changements dans l'économie, les infrastructures essentielles, les services de base, le commerce ou le travail, ou des conséquences sociales, sanitaires et psychologiques.

Déplacement en cas de catastrophe

Le « déplacement en cas de catastrophe » désigne les situations dans lesquelles des personnes sont forcées de quitter leur domicile ou leur lieu habituel de résidence en raison d'une catastrophe ou pour éviter l'impact d'un risque naturel immédiat et prévisible. Un tel déplacement résulte d'une situation dans laquelle les personnes touchées, exposées à un danger naturel, sont trop vulnérables et n'ont pas la résilience nécessaire pour résister aux impacts de ce danger.

Migration

Le terme « migration » est utilisé pour décrire un mouvement qui est principalement volontaire. Les mouvements que les gens font pour tenter de renforcer leur résilience et leur capacité à s'adapter aux dangers à évolution lente et aux changements environnementaux sont appelés « migration en tant que stratégie d'adaptation ».

a Adapté du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques, Disaster Displacement: How to Reduce Risk, Address Impacts and Address Resilience, Words into Action Guidelines, (Déplacements dus aux catastrophes : comment réduire les risques, surmonter les impacts et améliorer la résilience, Directives pour passer des paroles aux actions)Genève, 2019.

À propos du Centre africain pour la politique en matière de climat

Le Centre africain pour la politique en matière de climat est centre de connaissances sur le changement climatique en Afrique répondant à la demande. Il obéit à la nécessité d'améliorer les informations climatiques pour l'Afrique et de renforcer l'utilisation de ces informations pour la prise de décisions, en améliorant la capacité d'analyse, la gestion des connaissances et les activités de diffusion.

Contacts :

Centre africain pour la politique en matière de climat
Commission économique pour l'Afrique
Avenue Menelik II, C.P. 3001,
Addis-Abeba, Éthiopie
Site Web : www.uneca.org/acpc

Financé par :

